



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Centre aquatique de Saint-Denis dans le cadre des JO2024

Question écrite n° 8632

Texte de la question

M. Patrice Anato attire l'attention de Mme la ministre des sports sur le centre aquatique de Saint-Denis dans le cadre des jeux Olympiques et Paralympiques 2024. Dans son rapport sur les jeux Olympiques, l'inspection générale des finances a pointé plusieurs inquiétudes liées au coût et à la réalisation de la piscine olympique. Le rapport des experts a estimé que le coût final du projet serait 160 millions d'euros plus cher que le projet initial. De plus, cet ouvrage a été confié à la métropole du Grand Paris dont c'est le premier projet d'ampleur. L'un des impératifs qui a guidé l'adoption de la loi n° 2018-202 du 26 mars 2018 relative à l'organisation des jeux Olympiques et Paralympiques de 2024 était le respect des engagements financiers et des engagements de livraison dans les délais des équipements olympiques. L'organisation des jeux se doit d'être exemplaire à tous les niveaux, il lui demande donc de bien vouloir préciser quelles sont les garanties concernant la réalisation de cette piscine olympique, à la fois, engagement avec le Comité international Olympique et véritable chance pour la Seine-Saint-Denis dans la perspective de l'héritage des jeux Olympiques et Paralympiques 2024.

Texte de la réponse

L'exigence de vigilance et la nécessité de respecter la réalisation des ouvrages nécessaires à l'organisation des jeux Olympiques et Paralympiques de 2024 dans les délais sont des priorités pour le Gouvernement. Le rapport intitulé « risques de délais et de coûts concernant certaines opérations majeures en lien avec les Jeux Olympiques et Paralympiques 2024 », remis en mars 2018 par la mission d'inspection générale conjointe de trois ministères, a relevé des risques de surcoûts et de délais importants pesant notamment sur le centre aquatique olympique dont le coût, à programme constant, a été évalué à plus du double de celui qui avait été avancé dans le cadre du dossier de candidature. Cette analyse a conduit le gouvernement, en plein accord avec le Comité d'organisation des jeux Olympiques et paralympiques de 2024 et les principaux financeurs publics de la Société de livraison des ouvrages olympiques, à proposer une nouvelle configuration des équipements nécessaires à l'organisation des différentes épreuves de natation en bassin pour les Jeux de 2024. La solution adoptée le 14 juin dernier à l'occasion de la signature du protocole des co-financeurs de la SOLIDEO, en présence du Premier Ministre, et unanimement retenue par l'ensemble des collectivités territoriales impliquées dans le projet, a permis de valider un programme optimisé tout en respectant les coûts fixés lors de la phase de candidature. Comme vous le savez, le nombre de bassins nouveaux disponibles pour le public de Seine-Saint-Denis en période post-olympique sera ainsi porté de cinq à huit. Aux deux piscines pérennes de Marville et de la plaine Saulnier s'ajouteront les trois bassins temporaires de cette zone qui seront démontés, puis réinstallés dans le département. Ces trois piscines temporaires du site de Saint-Denis bénéficieront, par ailleurs, d'un financement de la SOLIDEO de 15 millions d'euros destiné à leur relocalisation dans le département, en plus des trois piscines d'entraînement qui seront rénovées dans le cadre de la préparation aux Jeux à Aubervilliers, Aulnay-sous-Bois et Noisy-le-Sec. Ainsi, l'exercice que nous avons mené nous permet de présenter collectivement un nouveau projet respectueux des engagements que chacune des parties prenantes avait acté en phase de candidature en garantissant la pérennité des investissements publics, c'est-à-dire la dimension héritage du projet, sans pour autant affaiblir son ambition initiale. Cet effort très notable des financeurs publics,

au premier rang desquels l'Etat, en faveur des équipements aquatiques en Seine-Saint-Denis, apparaît d'autant plus justifié que ce département présente d'importantes carences en la matière avec un taux de bassins de natation pour 100 000 habitants de 5,2 dans ce département, contre 10,3 au niveau national. L'optimisation du programme aquatique des Jeux laissera donc un héritage considérable et durable pour le développement de la pratique de la natation en Seine-Saint-Denis, département présentant l'un des plus forts taux de jeunes ne sachant pas nager en France métropolitaine.

Données clés

Auteur : [M. Patrice Anato](#)

Circonscription : Seine-Saint-Denis (3^e circonscription) - La République en Marche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 8632

Rubrique : Aménagement du territoire

Ministère interrogé : [Sports](#)

Ministère attributaire : [Sports](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [29 mai 2018](#), page 4437

Réponse publiée au JO le : [14 août 2018](#), page 7446